



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 14549

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur le système de formation, et plus particulièrement sur la voie technologique. Aujourd'hui, notre système repose sur trois voies de formation : générale, technologique, professionnelle. Si la voie générale et la voie professionnelle ont fait l'objet de réformes et de restructurations pour les rendre plus efficaces, la voie technologique n'a pas évolué depuis plus de dix ans. La voie technologique, dont les filières sont tertiaires et industrielles, représente environ 30 % des bacheliers en 2001. Or on constate que, si cette voie n'a pas aujourd'hui de finalités professionnelles, elle est cependant essentielle pour le recrutement en formation bac + 2 (BTS, DUT). Par ailleurs, les programmes enseignés dans cette voie, qui s'appuient sur les systèmes de production ou de gestion, ne sont plus adaptés aux besoins actuels. Pour ce faire, il y a lieu de rénover cette voie rapidement au risque sinon de la voir disparaître. Aussi elle lui demande quelles mesures il compte prendre afin de remettre à niveau cette voie de formation.

Texte de la réponse

Les bacheliers technologiques poursuivent désormais très majoritairement leurs études dans l'enseignement supérieur. En 2001, ils étaient ainsi plus de 77 % à le faire, majoritairement en sections de techniciens supérieurs (STS) et, à un degré moindre, en université (hors IUT) et en IUT. L'articulation de la voie technologique des lycées avec l'enseignement supérieur, particulièrement dans ses formations professionnalisantes, est donc primordiale. Elle sera d'autant mieux assurée que les séries technologiques verront leur spécificité réaffirmée, et au besoin redéfinie, que leurs contenus d'enseignement seront renouvelés et que les formations dispensées permettront à leurs élèves de réussir dans l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, tenant compte du nécessaire rééquilibrage des différentes voies du lycée, l'inspection générale de l'éducation nationale a été chargée de présenter des propositions permettant de mieux faire apparaître la spécificité des séries technologiques tertiaires. Par ailleurs, le développement des séries technologiques industrielles fera l'objet d'un effort spécifique. Enfin, les académies sont invitées pour la rentrée prochaine à mettre en place un système coordonné de suivi des demandes d'inscription en STS et en IUT, de manière à utiliser de façon optimale leurs capacités d'accueil et à examiner prioritairement les demandes des bacheliers technologiques et, lorsqu'ils en ont le projet et les capacités, celles des bacheliers professionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14549

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2161

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4562